

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2023
à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyens : 11

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 080, Madame Pierrette Lambert de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 085, Monsieur Martin St-Louis de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 023, Monsieur Sylvain Benoit de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

112.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
8 mai 2023, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 17 avril 2023
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023
7. **Demandes**
 - a) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement
 - b) Festival du cochon de Sainte-Perpétue : demande de commandite
 - c) Défi-vélo 2023 : demande de droit de passage
 - d) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
 - e) Installation d'un dos d'âne sur la rue Dumoulin
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
9. **Dossiers municipaux**
 - a) Traitement des araignées, fourmis et guêpes
 - b) Entretien des pelouses
 - c) Association des transporteurs en vrac de Nicolet
 - d) Visite des éoliennes à Rivière-du-Loup
 - e) Rencontre citoyenne pour les éoliennes (RETIRÉ)
 - f) Délimitation du terrain sur le lot 4 633 184
 - g) Inscription à clicSÉCUR
 - h) Achat de balançoires à l'école Le Carrousel
 - i) Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal : appui
 - j) Contrat d'évaluation foncière : demande d'intention
 - k) Amendement au règlement de zonage numéro 453-2021 : mandat
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Adjudication : fourniture d'asphalte 2023
 - c) Achat garage : laveuse à pression stationnaire
 - d) Installation d'une surface de table à soudure au garage municipal

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 12. **Loisirs et culture**
 - a) Délimitation du terrain sur le lot 4 633 273
 13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Tournoi de golf au profit des P'tites boîtes à lunch
 - c) Rencontre des DG : 30 mai 2023
 14. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
 15. **Levée de la réunion**
- 5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 17 avril 2023**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation tenue le lundi 17 avril 2023 ;

113.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal l'Assemblée publique de consultation du lundi 17 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2023

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 17 avril 2023 ;

114.05.2023 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal la séance ordinaire du lundi 17 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Demandes

a) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Drummond désire connaître les intentions de chaque municipalité en matière de prises en charge des ménages qui pourraient se retrouver sans logement cette année ;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Drummond présente trois volets aux municipalités :

1. La municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis ;
2. La municipalité effectue elle-même la prise en charge des ménages sans logis ;
3. La municipalité confie la prise en charge des ménages sans logis à la SARL de l'OH Drummond ;

115.05.2023 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas offrir d'hébergement et/ou d'entreposage temporaire des biens pour les citoyens se trouvant sans logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Festival du cochon de Sainte-Perpétue : demande de commandite

ATTENDU QUE le Festival du Cochon de Sainte-Perpétue revient cette année pour une 44^e édition ;

ATTENDU QUE le festival est avant tout un rendez-vous musical de premier ordre ;

ATTENDU QUE les organisateurs du festival demandent une commandite pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de 2023 ;

116.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas octroyer une commandite au Festival du cochon de Sainte-Perpétue pour la 44^e édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Défi-vélo 2023 : demande de droit de passage

ATTENDU QUE La Maison des greffés Lina Cyr organise leur 17^e édition du défi vélo qui aura lieu les 14 et 15 juillet prochain ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une randonnée cycliste qui a pour point de départ Beloeil et une arrivée prévue au Juvénat Notre-Dame à Lévis. Le but de cette initiative est de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser les gens aux dons d'organe ;

ATTENDU QU'ils prévoient traverser la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults le vendredi 14 juillet 2023 ;

ATTENDU QU'ils demandent l'autorisation de la Municipalité pour traverser sur le territoire ;

ATTENDU QUE des travaux de pavage sont prévus pour la saison estivale 2023 dans le rang Sainte-Anne ;

117.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser le passage du défi vélo 2023 dans les divers rues et rangs de la municipalité le vendredi 14 juillet 2023 ;
- s'il y a lieu que les travaux de pavage dans le rang Sainte-Anne soient en même temps que leur événement, l'Association devra trouver une autre solution pour éviter le passage dans le rang Sainte-Anne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

ATTENDU QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

ATTENDU QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

ATTENDU QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la

SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

ATTENDU QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie ;

ATTENDU QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

ATTENDU QUE SP Canada — Division du Québec invitent à participer aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP en effectuant un don, en visitant le site internet de l'organisation pour en apprendre plus sur la sclérose en plaques ou en s'inscrivant à la Marche SP, événement de collecte de fonds se déroulant dans 18 villes au Québec ;

118.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de participer au Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques en faisant de la publicité afin de soutenir la cause des personnes atteintes de sclérose en plaques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Installation d'un dos d'âne sur la rue Dumoulin

ATTENDU QU'un citoyen de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults déplore la vitesse excessive sur la rue Dumoulin ;

ATTENDU QUE le citoyen demande l'installation d'un dos d'âne sur la rue Dumoulin ;

119.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la demande du citoyen pour l'implantation de dos d'âne entre le 230 et le 240, rue Dumoulin ;
- d'accepter la soumission numéro 58824 de Signel Services inc. au coût de 139,38 \$ plus les taxes et la livraison applicables pour l'achat d'un dos d'âne amovible, ainsi que des ancrages ;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie d'en faire l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

CNESST

Avis de cotisation 0027 3365 7 119,05 \$

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues mars 2023 322,78 \$
400, rue Principale du 3 févr. au 3 avril 2023 1 251,97 \$
800, rue des Érables du 3 févr. au 3 avril 2023 166,41 \$
430, rue Principale du 3 févr. au 3 avril 2023 950,11 \$
235, rue Dumoulin du 3 févr. au 3 avril 2023 1 175,20 \$
260, rue Dumoulin du 3 févr. au 3 avril 2023 1 452,97 \$
Puit, rue Principale du 3 févr. au 3 avril 2023 167,53 \$
745, rue Cloutier du 3 févr. au 3 avril 2023 85,16 \$
315, rue Principale du 3 févr. au 3 avril 2023 1 241,57 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR mars 2023 12 980,99 \$
Avis de cotisation_1006129346_RRQ Claude T. 89,30 \$
Avis de cotisation_1006129346_RRQ voirie 32,12 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR mars 2023 5 098,86 \$

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Publipostage Jaseur avril 2023 71,49 \$

TELUS

Cellulaire du 25 mars au 24 avril 2023 57,49 \$

VISA DESJARDINS

Fournitures Méga, vis plate, métal, à bois, peinture 173,46 \$
Wahl Water, quartz, ballast UV 811,65 \$
UV PURE, kit de diagnostic pour les lampes UV 324,57 \$
Canadian Tire, levier 60 po 41,38 \$
Canadian Tire, sel pour aqueduc 206,68 \$
Ristourne annuelle (138,37 \$)
Chaussures Belmont, 4 paires pantalon pour Freddy 133,37 \$
Amazon, caméra pour pépinière, kit pour filets 385,14 \$
Amazon, kit pour réparer les filets endommagés 214,36 \$
Plancher Chapdeleine, kit de test d'humidité 34,48 \$
Walmart, papier toilette, crème café 37,64 \$
Dép 4 saisons, essence 92,878 litres 142,00 \$
Batteries Drummond, UPS pour aqueduc 48,59 \$
TOTAL DU CHÈQUE 2 414,95 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

Mathilde Potvin, févr. et mars 23 # 1815046800 628,93 \$
Manon Lemaire, févr. et mars 23 # 083128488 579,30 \$
Freddy Gourlay, févr. et mars 23 # 1819765461 798,72 \$

GROUPE MASKATEL

AVRIL (336-7149) Garage et aqueduc 60,51 \$
AVRIL (336-7145) bibliothèque 52,63 \$
AVRIL (336-7136) usine épuration 52,63 \$
AVRIL (336-4917) centre comm. et MDJ 68,91 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct mars 2023 35,73 \$

COOPTEL

Contribution fibre optique vers 2/3

23 000,00 \$

Total des chèques émis :

52 955,31 \$

120.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 52 955,31 \$ ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 22 242,31 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 26 903,90 \$ incluant 5 771,63 \$ pour le total des chèques émis et 21 132,27 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Traitement des araignées, fourmis et guêpes

121.05.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 6 mai 2023 d'Alerte Bestioles S.E.N.C. au montant de 240,00 \$ plus les taxes applicables pour le traitement contre les araignées, fourmis et guêpes au bureau municipal ;
- d'accepter la soumission du 6 mai 2023 d'Alerte Bestioles S.E.N.C. au montant de 80,00 \$ additionnel plus les taxes applicables pour un traitement contre les araignées, fourmis et guêpes à la bibliothèque Michel-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Entretien des pelouses

ATTENDU QUE les membres du conseil ont mis en place un projet de tonte de pelouse dans les terrains municipaux pour impliquer les jeunes dans la municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'âge minimal pour appliquer sur ce projet ;

ATTENDU QUE le ministre québécois du Travail, Jean Boulet, a déposé le 28 mars 2023 un projet de loi pour fixer l'âge minimal pour travailler, sauf exception ;

ATTENDU QUE ce projet de loi sera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023, à moins que cette date change avec les débats parlementaires en cours ;

ATTENDU QUE ce projet de loi fera en sorte que plus de la moitié des étudiants à forfait ne feront pas partie du projet de tonte de pelouse pour l'année estivale 2023 ;

122.05.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas appliquer le projet de Loi 19 pour le projet de tonte de pelouse 2023 ;
- d'autoriser Messieurs Jean-Guy Hébert, Maire et les conseillers responsables du projet, Alain Conraud et Christian Jutras, à signer les ententes avec les étudiants acceptés pour l'entente des pelouses, saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Association des transporteurs en vrac de Nicolet

ATTENDU QUE Monsieur Alain Alix de l'Association nationale des camionneurs artisans inc., section locale de Nicolet est venu rencontrer la directrice générale le 27 avril 2023 au bureau municipal ;

ATTENDU QUE la mission de l'Association nationale des camionneurs artisans inc. a comme mission de défendre les droits et les intérêts des camionneurs artisans et des petites entreprises de camionnage. L'ANCAI assume ce rôle en réalisant les objectifs suivants :

- Maintenir et soutenir un réseau d'organismes de courtage à but non lucratif, afin que ses membres obtiennent une rémunération décente et un partage équitable du travail ;
- Représenter ses membres auprès du gouvernement du Québec ; des organismes publics ; des regroupements de municipalités ; ainsi que des donneurs d'ouvrage ;
- Promouvoir le développement des compétences de ses membres en leur offrant la formation et les outils nécessaires ;
- Utiliser le grand pouvoir d'achat de ses membres afin d'obtenir des rabais sur les assurances, les pneus, les pièces et fournitures de camions, etc.

ATTENDU QUE l'ANCAI désire que nous ajoutions une clause dans tous nos prochains devis mentionnant que lors de l'exécution d'un contrat pour la Municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matière de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre de camions appartenant à des camionneurs ou de petites entreprises de camionnage, abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la municipalité en vertu de la Loi sur le transport (*L.R.Q., chapitre T-12*), et ce, en priorisant avant tout, les abonnés résidants sur le territoire de la Municipalité ;

123.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'ajout la clause dans tous nos prochains devis en priorisant les abonnés résidants sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Visite des éoliennes à Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été approchés par un promoteur éolien pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QUE les membres du conseil aimeraient visiter les éoliennes implantées par le promoteur pour se faire une thèse sur le dossier ;

ATTENDU QUE les éoliennes les plus près venant du promoteur de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults se situent à Rivière-du-Loup ;

124.05.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les membres du conseil, le maire et la directrice générale à aller visiter les éoliennes à Rivière-du-Loup en mai 2023 ;
- de faire la location d'un véhicule 9 place pour la visite des éoliennes en mai 2023 ;
- de défrayer les frais de déplacement et les autres frais inhérents pour les participants pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Rencontre citoyenne pour les éoliennes

Ce point est retiré

f) Délimitation du terrain sur le lot 4 633 184

ATTENDU QUE le lot 4 633 184 appartient à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et sert de terrain vacant pour l'entreposage de machinerie de la voirie et de bien matériel servant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 633 183 a un conteneur qui empiète sur le terrain du lot 4 633 184 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot numéro 4 633 183 demande à la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults un espace de location pour laisser le conteneur sur le lot 4 633 184 appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QUE selon l'article 5.14.7.2 du règlement de zonage numéro 453-2021, l'emploi comme bâtiment de wagon de chemin de fer, conteneur, de tramway, d'autobus ou autre véhicule de même nature est prohibé ;

ATTENDU QUE les employés de la voirie ont besoin de tout l'espace du terrain du lot 4 633 184 ;

125.05.2023 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas accepter la demande du propriétaire du lot 4 633 183 pour la location d'une partie du terrain du lot numéro 4 633 184 pour laisser son conteneur ;
- d'appliquer l'article 5.14.7.2 du règlement de zonage numéro 453-2021 et de demander au propriétaire du terrain du lot 4 633 183 de déplacer le conteneur dans les trente (30) jours suivant la date de la résolution ;
- de mandater la directrice générale à planifier une rencontre avec le citoyen et le comité d'urbanisme pour une discussion des solutions possibles à avoir pour son terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Inscription à clicSÉQUR

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults est une autorité publique au registre des entreprises ;

ATTENDU QUE le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de la Municipalité est le 8813433156 ;

ATTENDU QU'une résolution écrite tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration ;

126.05.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que Madame Mathilde Potvin, directrice générale soit autorisée :
 - à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR — Entreprises ;
 - à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
 - à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
 - à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts

(par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

- En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Achat de balançoires à l'école Le Carrousel

ATTENDU QUE les balançoires du module de jeu à l'école Le Carrousel sont brisées ;

ATTENDU QUE selon l'article 4 de l'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, la Municipalité est propriétaire des installations de ce parc-école et assume la responsabilité de son entretien. Elle voit, de plus, au renouvellement et à l'achat des équipements selon ses ressources financières ;

Sur proposition de Alain Conraud

Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'achat de 2 ensembles de 2 balançoires avec chaînes antirouille de qualité sur Amazon au coût de 84,99 \$ par ensemble plus les taxes et les frais de livraison applicables ;
- d'accepter l'achat d'une balancelle baquet entièrement assemblée pour enfant avec siège réglable sur Amazon au coût de 89,99 \$ chacune plus les taxes et les frais de livraison applicables ;
- d'autoriser l'inspecteur en voirie à en faire la commande et l'installation ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à faire la réparation du module de balançoires existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Éoliennes ;
- Dos d'âne ;
- Route Du Plé ;

i) Collectif de signatures élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal

ATTENDU QU'un élu de la Municipalité de Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de maire en mars dernier ;

ATTENDU QU'un collectif d'élus signataires a publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires ;

ATTENDU QUE la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus et fonctionnaires municipaux ;

128.05.2023 Sur proposition de Alain Conraud

Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer le collectif de signataires élus afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux ;
- d'inviter tous les citoyens, les fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles ou dans la violence ;
- de transmettre la présente résolution aux municipalités de la MRC de Drummond, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Contrat d'évaluation foncière : demande d'intention

ATTENDU QUE la MRC de Drummond projette de publier incessamment un appel d'offres pour renouveler un mandat à une firme d'évaluation foncière ;

ATTENDU QUE la période d'équilibration du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults s'effectue présentement aux 6 ans ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond demande à la municipalité si nous souhaitons de modifier le délai, pour plutôt prévoir un nouveau rôle aux trois ans au lieu d'aux six ans ;

129.05.2023 Sur proposition de Frédéric Marier

Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la modification de notre période d'équilibration du rôle d'évaluation pour qu'elle soit faite aux trois ans au lieu d'aux six ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Amendement au règlement de zonage numéro 453-2021 : mandat

130.05.2023 Sur proposition de Frédéric Marier

Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Jacques Métivier, urbaniste-conseil

pour la préparation d'un amendement du règlement de zonage numéro 453-2021 pour les zones A6 et C2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Considérant l'absence de l'inspecteur municipal, Monsieur Hébert fait la lecture du rapport de l'employé désigné.

b) Adjudication : fourniture d'asphalte 2023

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 8 mai 2023, à 14 h ;

131.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger le contrat de fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sintra au montant de 94,24 \$/TM plus les taxes applicables pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Achat garage : laveuse à pression stationnaire

ATTENDU QUE le moteur de la laveuse à pression stationnaire qu'il y avait au garage municipal est brisé ;

ATTENDU QUE l'équipe de la voirie désire le remplacer ;

132.05.2023 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 281 de CMF moteurs électriques au coût de 1 600,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une laveuse à pression électrique stationnaire pour le garage municipal ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Installation d'une surface de table à soudure au garage municipal

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie désire faire plus de soudure au garage municipal ;

ATTENDU QUE nous n'avons pas de surface de table à soudure au garage municipal ;

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie en désire une ;

133.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 11 avril 2023 de chez Sven Ruttimann au coût de 436,94 \$ plus les taxes applicables pour l'installation d'une surface d'une table à soudeuse pour le garage municipal ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

12. Loisirs et culture

a) Délimitation du terrain sur le lot 4 633 273

ATTENDU QUE les lots 4 633 273 et 4 633 265 sont adjacents ;

ATTENDU QUE le lot 4 633 273 appartient à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et sert de centre communautaire et d'emplacement pour les jardins communautaires ;

ATTENDU QUE les terrains des lots 4 633 273 et 4 633 265 ne sont pas délimités par une clôture et que les utilisateurs du lot 4 633 265 font du VTT et endommagent les jardins communautaires situés à l'entrée du terrain du lot 4 633 265 ;

134.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater l'inspecteur en voirie à fabriquer une clôture sur la limite du terrain des lots 4 633 273 et 4 633 265.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu de la MRC de Drummond

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) Tournoi de golf au profit des P'tites boîtes à lunch

ATTENDU QUE le besoin grandissant de ce service ;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation ;

ATTENDU QUE le montant est directement relié au nombre de résidents de Sainte-Brigitte-des-Saults, soit 784 selon le dernier décret officiel ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu le défi de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham afin d'égaliser leur contribution au nombre de résidents sur leur territoire ;

135.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de commanditer un montant de 784,00 \$ pour le 30^e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire ;
- d'inscrire et de défrayer le coût d'inscription aux membres du conseil municipal, ainsi que les employés municipaux permanents désirant participer au tournoi le 15 juin 2023 au coût de 125,00 \$ par participants au Club de golf Le Drummond pour un maximum de 4 inscriptions ;
- de défrayer le coût du repas aux membres du conseil et du personnel désirant venir au souper du tournoi de golf du 15 juin 2023 au coût de 50,00 \$ par participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rencontre des DG : 30 mai 2023

136.05.2023 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à assister à la rencontre des DG de la MRC de Drummond le 30 mai 2023 à la MRC de Drummond ;
- de défrayer les frais de déplacement et les autres dépenses inhérentes, s'il y a lieu à la directrice générale pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

a) Ponceaux du rang Sainte-Anne

ATTENDU QUE des travaux de ponceaux sur le rang Sainte-Anne doivent être effectués ;

137.05.2023 Sur proposition de François Bilodeau

Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'effectuer les travaux de ponceau entre le 805 et le 835, rang Sainte-Anne le 9 mai 2023 ;
- d'autoriser l'achat de 2 ponceaux de 18 pouces pour les travaux de ponceaux entre le 805 et le 835, rang Sainte-Anne au Centre du ponceau de Courval ;
- d'autoriser que les travaux soient effectués par Excavation PR pour le changement des ponceaux ;
- de mandater l'inspecteur en voirie d'assister aux travaux lors de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Téléphone cellulaire : directrice générale

ATTENDU QUE le contrat de cellulaire de la directrice générale se termine le 18 mai 2023 (voir résolution numéro 17.01.2022) ;

ATTENDU QUE la directrice générale fait partie des personnes à contacter en cas de mesures d'urgence ;

138.05.2023 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'achat d'un téléphone cellulaire pour la directrice générale ;
- de prendre un contrat de téléphonie cellulaire au coût de 50,00 \$ par mois plus les taxes applicables pour la directrice générale pour une durée de 3 ans ;
- de mandater la directrice générale à en faire l'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

139.06.2023 Il est 21 h 34, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale